



16ème législature

Question N° : 17772	De M. Jean-François Coulomme (La France insoumise - Nouvelle Union Populaire écologique et sociale - Savoie)	Question écrite
Ministère interrogé > Industrie et énergie		Ministère attributaire > Économie, finances, souveraineté industrielle et numérique
Rubrique >industrie	Tête d'analyse >La survie de l'usine Niche Fused Alumina en Savoie	Analyse > La survie de l'usine Niche Fused Alumina en Savoie.
Question publiée au JO le : 14/05/2024 Date de changement d'attribution : 28/05/2024 Question retirée le : 11/06/2024 (fin de mandat)		

Texte de la question

M. Jean-François Coulomme alerte M. le ministre délégué auprès du ministre de l'économie, des finances et de la souveraineté industrielle et numérique, chargé de l'industrie et de l'énergie, sur la situation de l'usine Niche Fused Alumina en Savoie. Mardi 23 avril 2024, l'usine Niche Fused Alumina, fabricant de produits abrasifs située à La Bâthie en Savoie, a été placée en redressement judiciaire avec une période d'observation de 6 mois. Il s'agit de la plus vieille usine de Tarentaise qui emploie près de 180 personnes et bénéficie d'un savoir-faire unique puisque c'est le seul fabricant français de corindon blanc, un matériau qui rentre dans la fabrication de nombreux produits du secteur de l'automobile, de l'aérospatial ou encore du médical. En attente d'un repreneur, le site fait face à des difficultés financières importantes qui l'empêche d'assurer la rentabilité de l'activité. Difficultés notamment dues à la concurrence d'entreprise étrangères qui pratiquent des prix très bas avec une qualité de production très inférieure. À titre d'illustration, une usine chinoise vend le corindon blanc au même prix que la matière première achetée par une entreprise française pour le fabriquer. Pourtant, l'usine possède des atouts importants. En effet, le carnet de commandes est plein et les perspectives de nouveaux marchés sont bonnes, qu'il s'agisse du domaine de la dissipation thermique ou des systèmes de filtration d'eau. De plus, l'usine bénéficie sur place d'une centrale hydro-électrique, qui permettrait des gains de production avec des investissements nécessaires pour sa réhabilitation. Les salariés ont déjà été contraints à d'importants compromis au gré de réorganisations successives et ce, dans le but de maintenir la continuité de l'activité. Tout cela dans un contexte de sous-investissement de la part de l'actionnaire actuel. Les élus syndicaux que M. le député a pu rencontrer ont sollicité l'appui du Gouvernement dans la recherche d'un repreneur pour le site et demandent également la mise en place d'un mécanisme *anti-dumping* au niveau européen afin d'encadrer l'importation des produits chinois et sécuriser la production européenne de corindon. Ainsi M. le ministre peut-il lui confirmer que l'État et son ministère sont disposés à mettre en œuvre les moyens nécessaires pour accompagner la reprise du site et sauvegarder l'activité industrielle de l'usine de La Bâthie ? De plus, il lui demande s'il compte engager des discussions au niveau européen sur la mise en place de mesures protectionnistes dans l'optique de protéger la filière de la concurrence déloyale venant d'Asie.